

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JANVIER 2019 A 18 HEURES 30

L'an deux mil dix neuf, le vingt cinq janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. SATURNO Joseph, Maire.

Présents : Mme LEDUC Sabine. M. TOCHE Francis. M. STRUGO Jacques. Mme BLANQUET Marie. Mme DINOCOURT Sylvie. M. SPINELLI Sébastien. Mme OTTO Fabienne.

Absents : M. ZAMPINI Joël qui a donné pouvoir à M. SPINELLI Sébastien et M. PAIRE Sébastien.

Secrétaire de séance : Mme BLANQUET Marie

Convocation du 18 janvier 2019

ORDRE DU JOUR :

- Demande de subvention pour séjour : collège de la Vésubie ROQUEBILIERE
- Document d'urbanisme
- Questions diverses.

I – DEMANDE DE SUBVENTIONS :

1- Collège de la Vésubie : Roquebillière :

Délib N° 01-2019

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier en date du 11 janvier 2019 de la Principale du Collège de la Vésubie à Roquebillière.

Celle-ci sollicite une aide financière pour 2019 auprès de la Commune de Malaussène pour financer un voyage scolaire d'une durée de 5 jours au mois d'avril 2019. 3 élèves de la commune participent à ce séjour.

Monsieur le Maire propose d'allouer la somme de 400 €uros à l'établissement et demande au Conseil Municipal de statuer.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE d'allouer une subvention de 400 €uros (QUATRE CENTS €UROS) au Collège de la Vésubie à Roquebillière et **PRECISE** que cette aide sera inscrite au Budget Primitif 2019.

Délibération adoptée par 8 voix pour – 0 voix contre et 1 abstention (Mme DINOCOURT Sylvie).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

2- AFM TELETHON

DELIB N°02-2019

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier en date du 14 janvier 2019 de l'AFM TELETHON sollicitant une subvention pour 2019 auprès de la Commune de Malaussène.

Monsieur le Maire propose d'allouer la somme de 100 €uros à l'organisation AFM TEELETHON et demande au Conseil Municipal de statuer.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE d'allouer une subvention de 100 €uros (CENT €UROS) à l'organisation AFM TEELETHON et **PRECISE** que cette aide sera inscrite au Budget Primitif 2019.

Délibération adoptée par 9 voix pour – 0 voix contre et 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

3- Association Action Educative

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la lettre en date du 11 décembre 2018.
Celui-ci décide de ne pas allouer d'aide à cette association.

II – Document urbanisme :

Monsieur le Maire fait le compte rendu d'un RDV avec Madame ESTELLON, urbaniste de la commune, chargée de l'élaboration de la carte communale.

Après avoir entendu celui-ci, le Conseil Municipal décide de relancer la carte communale.

III – Questions diverses :

1- Voirie communale 2018 : Travaux de confortement de la falaise :

Le scénario N°2 (travaux de confortement urgent) s'élevant à 62 045 € HT a été adopté.

2- Lettre de M. MANAIRA Alain en date du 27 décembre 2018 :

Une réponse va être effectuée à M. MANAIRA Alain pour solliciter un RDV et pour visiter les locaux proposés à la vente.

3- Ordures ménagères :

A partir de cette année, la Communauté de Communes Alpes d'Azur a décidé instituer la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères.
La redevance annuelle (182 €uros) n'existera plus. Cette nouvelle taxe dont le taux sera voté en avril prochain, s'appliquera sur la base foncière de chaque contribuable.

4- PCS :

Une réunion publique se tiendra au printemps pour présenter le Plan Communal de Sauvegarde.

La séance est levée à 20 heures 20.

Malaussène, le 25 janvier 2019

Le Maire,

